Fondation Cancer Fondation R.C.S. Luxembourg G 25

Comptes annuels au 31 décembre 2019 et Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé



# RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Au Conseil d'Administration de la Fondation Cancer 209, Route d'Arlon L - 1150 Luxembourg

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Cancer, comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Fondation Cancer au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables applicables à la Fondation Cancer définis par le Conseil d'Administration et tels que détaillés dans la note 2 aux comptes annuels.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Fondation Cancer conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activité mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.



En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

# Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation Cancer à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Fondation Cancer ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

# Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

 Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation Cancer;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation Cancer à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation Cancer à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 13 mars 2020

BDO Audit Cabinet de révision agréé représenté par

Joseph Hobscheid



BILAN AU 31 DECEMBRE 2019				
ACTIF	note	au 31.12.2019	au 31.12.2018	
C. Actif immobilisé		2.555.009,10	2.618.352,35	
I. Immobilisations incorporelles				
<ol> <li>Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et vale similaires s'ils ont été</li> </ol>	eurs			
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	2.3	61.170,28	60.546,28	
II. Immobilisations corporelles				
1. Terrains et constructions	3	2.462.653,04	2.519.625,01	
3. Autres installations, outillage et mobilier		31.185,78	38.181,06	
D. Actif circulant		15.909.215,72	16.405.895,42	
II. Créances				
4. Autres créances				
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale				
a) dont la durée résiduelle est inferieure ou égale				
à un an	4	9.616,07	504.559,36	
	4 2.1, 2.3 et 5	9.616,07 6.272.756,00	504.559,36 5.693.083,17	
à un an III. Valeurs mobilières	·			
à un an	·			
à un an  III. Valeurs mobilières  IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de	·	6.272.756,00	5.693.083,17	
à un an  III. Valeurs mobilières  IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de	·	6.272.756,00	5.693.083,17	
à un an  III. Valeurs mobilières  IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	2.1, 2.3 et 5	6.272.756,00 9.626.843,65	5.693.083,17 10.208.252,89	

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels



BILAN AU 31 DECEMBRE 2019					
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	note	au 31.12.2019	au 31.12.2018		
A. Capitaux propres	7	18.143.326,85	18.756.883,31		
I. Apports des fondateurs		575.112,98	575.112,98		
IV. Réserves					
4. Fonds de réserve pour missions sociales		4.500.000,00	4.500.000,00		
V. Résultats reportés		13.681.770,33	14.591.096,17		
VI. Résultat de l'exercice		-613.556,46	-909.325,84		
B. Provisions	8	44.251,64	45.843,40		
3. Autres provisions		44.251,64	45.843,40		
C. Dettes		171.043,79	139.526,75		
4. Dettes sur achats et prestations de services					
b) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		103.758,34	70.577,52		
8. Autres dettes					
a) dettes fiscales		32.543,91	31.604,13		
b) dettes au titre de la sécurité sociale		31.943,87	34.807,35		
c) autres dettes					
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		2.797,67	2.537,75		
D. Comptes de régularisation	9	140.260,75	106.004,00		
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		18.498.883,03	19.048.257,46		

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels



# **COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

	note	2019	2018
1. a) Dons et legs	10	2.444.133,96	2.939.763,52
1. b) Recettes brutes Relais pour la vie	11	680.089,75	527.201,96
4. Autres produits d'exploitation	12	286.232,19	296.125,23
5. a) Actions de soutien financier aux patients et			
aux hôpitaux	13	-479.571,20	-526.508,40
5. b) Actions de soutien financier à la recherche	14	-2.233.522,32	-2.096.890,00
5. c) Autres charges externes	15	-682.488,69	-743.267,78
6. Frais de personnel	16		
a) Salaires et traitements		-947.933,03	-924.989,64
b) Charges sociales		-133.723,51	-135.633,59
i) couvrant les pensions		-77.159,79	-73.348,61
ii) autres charges sociales		-56.563,72	-62.284,98
7. Corrections de valeur			
<ul> <li>a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles</li> </ul>		-110.453,13	-84.995,18
8. Autres charges d'exploitation	17	-23.830,38	-18.872,75
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières,			
d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	2.3 et 18	579.672,83	2.600,00
b) autres produits		579.672,83	2.600,00
11. Autres intérêts et autres produits financiers		8.029,88	11.649,60
b) autres intérêts et produits financiers		8.029,88	11.649,60
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur			
valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	2.3 et 19	0,00	-155.508,81
14. Intérêts et autres charges financières		-192,81	0,00
b) autres intérêts et charges financières		-192,81	0,00
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes précédents		0,00	0,00
18. Résultat de l'exercice		-613.556,46	-909.325,84

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante des comptes annuels



#### **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

#### Note 1. Généralités.

#### 1.1. Constitution

La Fondation Cancer (la « Fondation ») a été constituée le 30 novembre 1994 sous la dénomination Fondation Luxembourgeoise contre le Cancer pour une durée illimitée. Les statuts de la Fondation ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 14 juin 1995. Les statuts ont été modifiés successivement le 25 mars 2011 et le 13 septembre 2018. Ces modifications ont été approuvées par arrêté grand-ducal le 28 avril 2011 et le 5 décembre 2018 puis publiées au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 29 juin 2011 et le 25 janvier 2019.

Le siège de la Fondation est établi à Luxembourg.

L'exercice social de la Fondation commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

La Fondation a été reconnue comme établissement d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 6 janvier 1995.

Suivant les exigences statutaires, la Fondation soumet ses comptes annuels composés par un bilan, un compte de profits et pertes et des notes aux comptes annuels à la révision d'un réviseur d'entreprises agréé.

#### 1.2. Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé (en 2019) de sept membres dont le mandat est renouvelable tous les deux ans. La fonction d'administrateur de la Fondation est honorifique et ne donne droit à aucune rétribution ou rémunération.

#### 1.3. Nature des activités

La Fondation a pour objet l'information sur la prévention et la lutte contre le cancer ainsi que l'encouragement par tous les moyens et toutes initiatives, recherches scientifiques ou campagnes d'informations s'inscrivant dans le sens large dans la lutte contre le cancer.

# Note 2. Principes, règles et méthodes comptables.

#### 2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises. La Fondation s'est inspirée des dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2002 sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises en application, notamment des recommandations de l'asbl Don en Confiance Luxembourg, dont la Fondation est membre fondateur.

La numérotation reprise dans le bilan et le compte de profits et pertes est conforme aux annexes I et III du règlement grand-ducal du 18 décembre 2015 déterminant la forme et le contenu des schémas de présentation du bilan et du compte de profits et pertes.

La présentation des comptes (terminologie de certaines rubriques du compte de profits et pertes) est adaptée à l'activité de la Fondation.



### 2.2. Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euro ; le bilan ainsi que le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise. A la date de clôture du bilan :

- les postes de l'actif ainsi que les postes du passif exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés individuellement, respectivement au plus bas et au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;
- les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date des opérations.

# 2.3. Modes d'évaluation

Les <u>immobilisations incorporelles</u> sont valorisées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur. Ces dernières sont calculées en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations incorporelles sur base d'un amortissement linéaire.

Ces durées sont les suivantes :

- Logiciels et sites web

4-5 ans

Les <u>immobilisations corporelles</u> sont valorisées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur. Ces dernières sont calculées en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles sur base d'un amortissement linéaire.

Ces durées sont les suivantes :

- Immeubles, constructions	50 ans
- Install. & agencements constructions	10 ans
- Install. techniques, mobilier et matériel de bureau	4-5 ans
- Autres installations	4-5 ans

Les <u>valeurs mobilières</u> sont constituées par des portefeuilles de placements en gestion discrétionnaire auprès de deux banques.

Les portefeuilles sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture conformément à la décision du conseil d'administration en 2017 de simplifier leur traitement comptable. Ces portefeuilles en gestion discrétionnaire sont regroupés et classés à l'actif en valeurs mobilières.

La variation de la valeur de marché de ces portefeuilles en gestion discrétionnaire est présentée au compte de profits et pertes dans la section « Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé » en cas d'évolution positive sur l'année. En cas d'évolution négative sur l'année, cette variation est présentée dans la section « Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant ».

Les <u>créances</u> de l'actif circulant et les <u>dettes</u> sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée sur les créances lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.



#### 2.4. Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque exercice en tenant compte des principes de prudence, de sincérité et de bonne foi.

#### 2.5. Dons et legs

La Fondation organise des collectes de fonds et reçoit des dons et des legs.

Les fonds et legs reçus non marqués pour un projet, un objet ou un programme spécifique sont affectés suivant décision du conseil d'administration soit aux frais de fonctionnement de la Fondation (financement des frais de personnel, des campagnes d'information, des aides au sens large des personnes atteintes d'un cancer ou de leurs proches et de la recherche sur le cancer au sens large).

Les dons et legs à buts affectés selon décision du donateur et/ou légataire reçoivent une affectation suivant la volonté exprimée.

Les dons faits à la Fondation sont généralement comptabilisés en produits en date de leur réception sauf s'ils se rapportent à des évènements ayant lieu l'année suivante ou précédente. Les legs sont comptabilisés nets des droits de succession.

Les legs et dons en faveur de la Fondation supérieurs à EUR 30.000 nécessitent un arrêté ministériel (sauf pour les dons en cas de virement bancaire provenant d'un établissement de crédit autorisé à exercer ses activités dans un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace Economique Européen) et ne sont comptabilisés en produits à la date de réception que si l'arrêté ministériel a été obtenu.

# Note 3. Immobilisations corporelles.

La Fondation est propriétaire d'un immeuble sis 209, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, comprenant deux maisons adjacentes acquises par la Fondation en 1999 et 2011. La Fondation utilise l'immeuble aux seules fins de ses objets et buts.

#### Note 4. Créances.

Les autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an provenaient en 2018 essentiellement d'un legs dont le décompte devait être finalisé par le notaire en charge de la succession.

# Note 5. Valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières sont constituées par les placements en gestion discrétionnaire auprès de deux banques.

#### Note 6. Comptes de régularisation actif.

Les comptes de régularisation actif représentent les charges constatées d'avance provenant de contrats de maintenance, d'assurances et de diverses factures datées de 2019, mais concernant 2020.



#### **Note 7. Capitaux propres**

#### Apports des fondateurs :

Les membres fondateurs, la Croix Rouge Luxembourgeoise et l'Association Luxembourgeoise Contre le Cancer ont fait chacun un apport de EUR 287.556,49 établissant le total des apports des fondateurs à EUR 575.112,98.

#### Fonds de réserve :

Le conseil d'administration a décidé de constituer, au 31 décembre 2008, un « fonds de réserve pour missions sociales » d'un montant de EUR 4.500.000 prélevé sur les résultats reportés antérieurs. Ce fonds de réserve est destiné à couvrir, en cas de diminution des recettes, le financement et les dépenses de fonctionnement des missions sociales de la Fondation pendant trois ans.

#### Affectation du résultat de l'exercice 2018 :

Le résultat de l'exercice 2018, soit un déficit de EUR 909.325,84 a été réparti comme suit :

- report à nouveau EUR -909.325,84

#### Note 8. Provisions.

Les provisions représentent les congés non pris au 31 décembre 2019 et les honoraires d'audit.

#### Note 9. Comptes de régularisation passif.

Les comptes de régularisation passif représentent les revenus perçus en avance de l'évènement *Relais pour la Vie* qui se tiendra fin mars 2020.

# Note 10. Dons et Legs.

Les dons et legs se décomposent comme suit :

	2019	2018
Total	2 444 133,96	2 939 763,52
Dons	2 208 884,19	2 145 532,12
Legs	235 249,77	794 231,40

#### Note 11. Recettes brutes Relais pour la Vie

Les recettes brutes *Relais pour la Vie* représentent des inscriptions et dons récoltés à l'occasion de l'évènement *Relais pour la Vie* qui a eu lieu en mars 2019.

# Note 12. Autres produits d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

	2019	2018
Total	286 232,19	296 125,23
Subvention Ministère Santé	277 632,00	282 745,48
Produits divers	8 600,19	13 379,75

En vertu de l'agrément B42/98 accordé en date du 21 décembre 1999 à la Fondation pour son service psycho-social, service de consultation et de traitement socio-thérapeutique, le Ministère de la Santé subventionne une partie des frais courants d'entretien et de gestion et de personnel de ce



service (1,5 ETP subventionné sur 3,35). Une convention est signée en début d'année définissant le montant alloué pour l'année et le calendrier des avances qui seront versées.

Le décompte des dépenses en fin d'exercice est fourni pour comparatif et si nécessaire la Fondation peut être amenée à rembourser le trop-perçu. Pour l'année 2019, le décompte sera connu courant 2020.

En 2019, divers remboursements de la part de l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) et de la part du Plan National Cancer (PNC) ont été reçus.

#### Note 13. Actions de soutien financier aux patients et aux hôpitaux.

Les actions de soutien financier aux patients et aux hôpitaux se décomposent comme suit :

	2019	2018
Soutien total	-479 571,20	-526 508,40
aux patients	-456 948,20	-526 508,40
tests génétiques prédictifs	0,00	-85 042,65
tests oncogénétiques	-70 641,00	-82 495,75
aide financière aux patients	-386 307,20	-358 970,00
aux hôpitaux	-22 623,00	0,00

Concernant le soutien financier aux patients, la baisse provient essentiellement de l'arrêt de la prise en charge des tests génétiques prédictifs, pris en charge par le budget du Centre national de génétique humaine.

#### Note 14. Actions de soutien financier à la recherche.

Concernant le soutien financier à la recherche pour l'année 2019, six nouveaux projets ont été signés et un projet dans le cadre de l'accord de coopération avec le Fonds National de la Recherche a été financé.

Détail des paiements pour les projets de recherche effectués en 2019 :

	Chercheur/Institut	Intitulé	2019
FC/2016/01	Dr Guy Berchem et Bassam Janji LIH	Effects of PD-L1 blockade along with autophagy inhibition on the anti-tumor immune response	9.683,59 €
FC/2016/02	Dr Thomas LIH	INVADOLIM	22.766,00€
FC/2016/04	Dr Schaffner-Reckinger Université du Luxembourg	Analysis of the signal transduction network upstream of L-plastin Ser5 phosphorylation in breast cancer cells and tissues	37.500,00 €
FC/2017/01	Dr Marchini LIH	Moving innovative oncolytic virus-based therapies into the clinic	99.400,00 €
FC/2017/02	Dr Lion et Dr Theisen LIH	Motivational interviewing to increase physical activity behaviour in breast, endometrial and colorectal cancer patients in the Grand-Duchy of Luxembourg: a pilot randomized controlled trial	15.536,32 €
FC/2018/01	Dr Girod Université du Luxembourg	Mapping the interaction profile of microtubule associated proteins (MAPs) in time and space, during out of control cell division in cancer –"2MAP cancer	155.332,00 €
FC/2018/02	Dr Michels Gustave Roussy	An open-label phase 1 of pembrolizumab in combination with bevacizumab and pegylated liposomal doxorubicin in patients with platinum resistant epithelial ovarian cancer (Pembov)	66.666,00 €
FC/2018/03	Dr Kreis Université du Luxembourg	The role of the secretome in melanoma progression (SecMelPro)	149.880,00 €
FC/2018/04	Dr Hertel CHL	Integrated Imaging and Data Management for Neurosurgical Neurooncology	137.428,00 €



	Chercheur/Institut	Intitulé	2019
FC/2018/06	Dr Janji LIH	CD47 and PD-1 blockade : a new cutting edge COMBI approach to simultaneously stimulate macrophages and re-activate T cell-mediated destruction of highly aggressivemetastatic breast tumors	40.943,00€
FC2019/01	Dr Desmedt KU Leuven	Unravelling biology and refining treatment strategies in overweight and obese breast cancer patients.	220.000,00€
FC2019/02	Dr Thomas LIH	ACTIMMUNE: Overcoming tumor immune evasion by targeting the actin response	150.450,00 €
FC2019/03	Dr Simone Niclou LIH	Soluble LRIG1 for pan-Receptor Tyrosine Kinase targeting in glioblastoma	124.200,00€
FC2019/04	Dr Ahmad Awada Institut J. Bordet	BrainStorm : a Brain metastases research Platform to tackle the challenge of CNS metastases in solid tumors	200.000,00€
FC2019/05	Dr Piccard BIG	The AURORA Program: Aiming to Understand the Molecular Aberrations in Metastatic Breast Cancer	513.000,00€
FC2019/06	Dr Janji FNR/LIH	Improving T-cell and Macrophage Immune checkpoint blockades, combining autophagy inhibitors	213.000,00€
		Total projets de recherche	2.155.784,91 €
		Bourse Dr Michels	75.000,00€
		Remboursement trop perçu projet FC/2018/08 Dr Rinaldetti	- 4.165,59 €
		Etude TNS-ILRES (enquête annuelle sur le tabagisme)	6.903,00€
_		Total recherche	2.233.522 ,32 €

### Note 15. Autres charges externes.

Les autres charges externes comportent notamment les frais d'imprimerie de toutes les publications de la Fondation, les frais de conception et réalisation des supports imprimés et numériques, les frais d'entretien et de réparation d'immeuble, les frais de prestataires de services, d'assurances, de communication, d'achat de consommables, de frais d'envois et de téléphone.

# Note 16. Frais de personnel.

En 2019, la Fondation a employé 13,5 équivalents temps plein contre 12,19 en 2018.

# Note 17. Autres charges d'exploitation.

Les autres charges d'exploitation se décomposent comme suit :

	2019	2018
Total	-23 830,38	-18 872,75
Impôt foncier	-2 463,80	-2 480,30
Redevance American Cancer Society	-20 415,66	-15 512,68
Autres droits et impôts	-950,92	-879,77

La redevance American Cancer Society (ACS) consiste en droit sur la franchise Relais pour la Vie.

# Note 18. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé

Les produits proviennent de la variation à la hausse de la valeur de marché du portefeuille en gestion discrétionnaire, calculée selon la méthode d'évaluation exposée en note 2.3.



# Note 19. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de <u>l'actif circulant</u>

En 2019, la variation de la valeur de marché du portefeuille en gestion discrétionnaire, calculée selon la méthode d'évaluation exposée en note 2.3, n'a pas engendré de correction de valeur sur éléments de l'actif circulant (voir note 18).

# Note 20. Engagements sur les contrats de recherche en cours

Les engagements restant à verser s'élèvent au 31 décembre 2019 à EUR 2.758.917 (2018 : EUR 1.620.681). Le détail de ces engagements est le suivant :

					Paiements déjà effectués	Paiements futurs**			
	Chercheur Institut	Intitulé	Début / Fin	Montant total*	Total	2020	2020 2021 2022		2023
FC/2015/01	Dr Schnell LIH	Assistance à partir de règle et cas	01/01/2016 31/12/2018	282.032 €	253.827 €	28.205 €			
FC/2016/03	Dr Fritah LIH	Involvement of long non-coding RNA mechanisms in glioblastoma	01/07/2016 30/06/2019	420.059€	406.000€	14.059€			
FC/2016/04	Dr Schaffner- Reckinger Université du Luxembourg	Analysis of the signal transduction network upstream of L-plastin Ser5 phosphorylation in breast cancer cells and tissues	15/09/2016 14/09/2020	250.000€	225.000€	25.000 €			
FC/2017/01	Dr Marchini LIH	Moving innovative oncolytic virus- based therapies into the clinic	01/02/2017 31/03/2020	426.000 €	383.400 €	42.600€			
FC/2017/03	Dr Niclou LIH	Targeting Glioma Cell Invasion - Phase2	01/10/2017 30/09/2019	286.043 €	257.439 €	28.604 €			
FC/2018/01	Dr Girod Université du Luxembourg	Mapping the interaction profile of microtubule associated proteins (MAPs) in time and space, during out of control cell division in cancer —"2MAP cancer	01/01/2018 31/07/2022	533.868 €	317.880€	143.200 €	19.402€	53.386 €	
FC/2018/02	Dr Michels Gustave Roussy	An open-label phase 1 of pembrolizumab in combination with bevacizumab and pegylated liposomal doxorubicin in patients with platinum resistant epithelial ovarian cancer (Pembov)	01/03/2018 28/02/2022	200.000€	133.332 €	46.668 €	10.000€	10.000€	
FC/2018/03	Dr Kreis Université du Luxembourg	The role of the secretome in melanoma progression (SecMelPro)	01/02/2018 31/01/2021	417.400 €	350.760€	30.000 €	36.640 €		
FC/2018/04	Dr Hertel CHL	Integrated Imaging and Data Management for Neurosurgical Neurooncology	15/03/2018 14/03/2021	792.591 €	655.164€	107.606 €	29.821€		
FC/2018/05	Dr Haan Université du Luxembourg	PestGutCRC	1/10/2018 30/09/2020	281.492 €	55.350€	126.265€	99.877 €		
FC/2018/06	Dr Janji LIH	CD47 and PD-1 blockade: a new cutting edge COMBI approach to simultaneously stimulate macrophages and re-activate T cell-mediated destruction of highly aggressivemetastatic breast tumors	15/02/2019 14/02/2021	62.000 €	40.943 €	14.857 €	6.200 €		



**Paiements** déjà Paiements futurs\*\* effectués Chercheur Montant Intitulé Début / Fin 2020 2021 2022 2023 Total Institut total\* Unravelling biology and refining 15/01/2019 Dr Desmedt FC/2019/01 treatment strategies in overweight 660.000€ 220.000€ 220.000€ 154.000 € 66.000€ 14/01/2022 KU Leuven and obese breast cancer patients. ACTIMMUNE: Overcoming tumor Dr Thomas 01/06/2019 FC/2019/02 470.177 € 150.450€ 183.370 € 47.000 € immune evasion by targeting the 89.357 € 31/05/2022 actin response Soluble LRIG1 for pan-Receptor 01/06/2019 Dr Simone Niclou FC/2019/03 Tyrosine Kinase targeting in 138.000 € 124.200 € 13.800 € 31/12/2020 glioblastoma BrainStorm: a Brain metastases Dr Ahmad Awada research Platform to tackle the 01/08/2019 FC/2019/04 \$00.000€ 200.000€ 200.000€ 200.000€ 120.000€ 80.000 € Institut J. Bordet challenge of CNS metastases in 31/07/2023 solid tumors The AURORA Program: Aiming to Dr Piccard Understand the Molecular 1/10/2019 FC/2019/05 1.026.000 € 513.000€ 410.400 € 102.600€ Aberrations in Metastatic Breast 30/09/2021 1.620.834 € 761.697 € 296.386 € 80.000 € Total: 2.758.917 €

#### Note 21. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'existe pas d'éléments significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice qui ont un impact sur les comptes annuels 2019.

Début mars 2020, dans un contexte d'épidémie de COVID 19, la Fondation a décidé d'annuler le Relais pour la Vie qui devait se tenir les 21 et 22 mars 2020.

<sup>\*</sup> sous réserve de remboursement de montants trop perçus

<sup>\*\*</sup> sous réserve de remise des rapports dans les délais impartis